

DECISIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

N° 02 – ANNEE 2020

Objet : Attribution du marché à bons de commande relatif à l'achat de papier à entête et documents personnalisés à l'imprimerie de RUFFIÉ.

Le Maire de la Commune de MIREPOIX,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération n° 35/2014 du 8 avril 2014, par laquelle, dans un souci de permettre une parfaite continuité du service public, le Conseil Municipal a décidé de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ; notamment l'alinéa 4 relatif à la délégation de Madame le Maire en matière de marchés publics,

Considérant que, suite à la consultation lancée le 4 novembre 2019, auprès de 4 fournisseurs (Imprimerie du Noisetier à Lavelanet, imprimerie de l'Hers à Mirepoix, imprimerie LPA à Pamiers et imprimerie Ruffié à Foix), deux offres ont été réceptionnées en Mairie avant la date limite du 29 novembre 2019 :

Imprimerie de Ruffié, Domaine de Ruffié, 09000 FOIX,
Imprimerie du Noisetier, 74 rue Sébilé, 09300 LAVELANET.

Vu le rapport établi le 11 décembre 2019 par la commission technique d'analyse des offres, suite à l'ouverture des plis,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure un marché à bon de commande pour l'achat de papier à entête et documents personnalisés avec l'imprimerie de Ruffié, Domaine de Ruffié, 09000 FOIX pour une durée de quatre ans, soit du 8 janvier 2020 au 8 janvier 2024.

ARTICLE 2 : Le marché est renouvelable chaque année par reconduction expresse à la date de notification.

ARTICLE 3 : La présente est inscrite au registre des décisions municipales et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame le Sous Préfet de l'Ariège et à Madame l'Inspectrice des Finances Publiques.

Fait à Mirepoix, le 2 janvier 2020
Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire
Nicole QUILLIEN

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 07/01/2020

Application agréée E-legalite.com

99_AU-009-210901948-20200102-02DM2020-AU